



Ville de Castelnau-d'Arzens

Nombre de membres : 11

En exercice : 11

Présents : 09

Votants : 09

Délibération N°2025-33

MATIERE : COMMANDE

PUBLIQUE

SOUS-MATIERE : MARCHES

PUBLICS

**OBJET : GROUPEMENT
DE COMMANDE
PERMANENT D'ELAGAGE
ET D'ENTRETIEN DES
ARBRES SUR LA VILLE
DE CASTELNAUDARY**

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

HOTEL DE VILLE - BP N°1100

11491 CASTELNAUDARY

L'an deux mille vingt-cinq,

Le Mercredi 10 Décembre 2025 à 11h30,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Patrick MAUGARD,

Date de convocation : le 04 Décembre 2025,

PRESENTS : M. Patrick MAUGARD, Mme Nicole CATHALA-LEGUEVAQUES, M. Philippe GREFFIER, Mme Elisabeth ESCAFRE, Mme Jacqueline RATABOUIL, Mme Zohra KUFEL, Mme Magdeleine FOUILLAT, M. Jean TIRAND, Mme Monique CARPENTIER.

EXCUSE : M. Francis MUZAS.

ABSENTE : Mme Jacqueline BESET.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Zohra KUFEL.

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que face au contexte budgétaire de plus en plus difficile, un travail de réflexion sur d'éventuelles économies a été mené. La Ville et le CCAS ont de nombreux besoins communs qui sont satisfaits pour chaque entité, par des marchés traités séparément ce qui multiplie les frais de publicité et complexifie leur suivi en interne.

Afin de rationaliser l'organisation, la passation et le suivi des marchés intéressant à la fois la Ville et le CCAS, il apparaît que la création d'un groupement de commande entre les deux entités est la solution la plus adaptée.

Cette démarche a été réalisée dans le passé pour certains accords-cadres. L'élagage et l'entretien des arbres sur le territoire de la ville font l'objet d'accords-cadres pour la Ville, et le CCAS pourrait avoir besoin d'y recourir également.

En conséquence, Monsieur le Président propose à l'Assemblée de renouveler cette pratique et de constituer, avec la Ville, un groupement de commande permanent pour établir, mettre en concurrence et assurer le suivi des accords-cadres d'élagage et d'entretien des arbres sur la Ville de Castelnau-d'Arzens.

Ce groupement de commande sera constitué, conformément aux articles L 2113-6 à L2113-8 du Code de la commande publique.

Monsieur le Président donne lecture du projet de convention de groupement de commande qui propose, en son article C, de désigner la Ville de Castelnau-d'Aude comme coordonnateur du groupement qui sera chargé notamment des missions suivantes :

- Assister les membres du groupement dans la définition de leurs besoins et de centraliser ces mêmes besoins
- Définir l'organisation technique et administrative des procédures de consultation dans le respect du Code de la commande publique
- Elaborer le dossier de consultation, réceptionner les offres, vérifier leur conformité, être le référent auprès des entreprises et gérer l'organisation de la commission d'appel d'offres si besoin,
- Signer, notifier au nom des membres du groupement les différents accords-cadres

Chacun des membres se charge d'exécuter les accords-cadres en fonction de ses besoins propres.

Conformément à la convention de groupement de commande, la commission d'appel d'offres qui émettra, éventuellement, un avis sera celle de la Ville.

Monsieur le Président après avoir donné toutes les informations nécessaires à la compréhension du fonctionnement du groupement de commande, sollicite du Conseil d'Administration l'approbation du principe de recourir à un groupement de commande permanent pour l'élagage et l'entretien des arbres.

Monsieur le Président sollicite du Conseil d'Administration la désignation du représentant légal du CCAS au sein du groupement de commande et l'approbation et l'autorisation de signature de la convention de groupement de commande.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APRES AVOIR DELIBERE

ACCEPTE le principe de constitution d'un groupement de commande permanent pour l'élagage et l'entretien des arbres.

DESIGNE comme représentant légal auprès du groupement de commande Monsieur le Président.

APPROUVE le projet de convention de groupement de commande.

L'AUTORISE à signer la convention de groupement de commande.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Castelnau-d'Aude le 10 Décembre 2025

Le Président,

Patrick MAUGARD

